

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020.

Présents : DUGELAY Valérie, BARJON Hervé, BERJOT Valérie, DIDIER Michel, DAVAINÉ Alix, VERMARE Michèle, FORNAS Maurice, SOSPEDRA Gilles, BERNARD Anne-Sophie, MAZZOTTI Cédric.

Absent : BESSON Anthony

Absents excusés : CHANDIOUX Georges, FOURRICHON Annick, HUG Catherine, LE CALVE Jean-Philippe, COLLEN Christian, VIVION Daniel, BOUVET Nicole, CUZOL Raphaelae.

Pouvoirs :

CUZOL Raphaelae a donné pouvoir à DIDIER Michel.

FOURRICHON Annick a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie.

CHANDIOUX Georges a donné pouvoir à VERMARE Michelle.

BOUVET Nicole a donné pouvoir à DUGELAY Valérie.

LE CALVE Jean-Philippe a donné pouvoir à VERMARE Michèle

FOURRICHON Annick a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : MAZZOTTI Cédric.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 17 décembre 2019.
2. Vote des subventions communales 2020.
3. Autorisation de signature d'avenants aux marchés de la salle polyvalente.
4. Le point sur les travaux
5. Compte rendu des commissions communales et intercommunales.
6. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2019

Monsieur DIDIER Michel indique qu'une erreur s'est glissée dans le point 9 relatif au CCAS. Le compte rendu a été effectué par Annick FOURRICHON et non par Anne-Sophie BERNARD qui était absente lors de cette séance. Monsieur DIDIER Michel précise également qu'il a été distribué des boîtes de chocolat aux Lucenois résidant dans des maisons de retraite et non pas des colis. Après rectifications, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote par 13 voix Pour et deux abstentions, les subventions aux associations ci-après :

ARTICLES	DEPENSES	Votes du Conseil municipal BP 2020
65748	Subventions de fonct. assoc. et organismes privés	9244
	ADMR POMMIERS	642

	ADMR ANSE	1572
	BOUT CHOU NOUNOU	300
	ANCIENS COMBATTANTS	150
	ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE DU CANTON D'ANSE	190
	CLUB AGE D'OR	300
	COMITE DES FETES	1000
	INTERCLASSE	200
	LA BOULE JOYEUSE	600 + 800 (exceptionnel)
	SOCIETE DE CHASSE	150
	SOU DES ECOLES	1000
	LES PLANCHES DE LUCENAY	300
	TENNIS	240
	PATRIMONIA	600
	LES TALENTS DE LUCENAY	500 + 200 (exceptionnel)
	AMICALE DES POMPIERS	500

3) AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils sont invités à une réunion de visite de l'avancement des travaux le samedi 25 janvier à 9 heures. A cette occasion, les conseillers municipaux choisiront les couleurs des peintures murales et des carrelages côté bar.

Madame le Maire indique au conseil municipal que certains travaux non prévus dans les marchés initiaux sont réalisés. Il s'agit de travaux d'entretien, d'équipement ou de travaux complémentaires commandés notamment pour des motifs de sécurité et qui ne nécessitent pas d'autorisation du conseil municipal :

Lot 4 charpente-Couverture-Zinguerie : Entreprise Dubuis

Réfection forêts, zinguerie : 3559,20 euros HT

Adaptation toiture existante, fuite : 2608,60 euros HT

Gouttière en mauvais état : 1020 euros HT

Lot 7 menuiseries extérieures : Entreprise Rotival

Garde-corps : 805,86 euros HT

Lot 12 : Electricité courants forts et faibles : Entreprise Saitec

Eclairage extérieur côté nord : 3556,70 euros HT

Candélabre vers places pour personne à mobilité réduite : 1727,69 euros HT

Equipement vidéo projection : 3226,30 euros HT

Madame le Maire expose ensuite des travaux supplémentaires pour lesquels elle sollicite l'autorisation du conseil municipal. Suite à la visite par les associations utilisatrices du bâtiment le 9 novembre, ces dernières ont souhaité l'ajout de prises (diverses puissances), ajout d'éclairage et d'un pilotage spécifique, ajout d'une prise de 380 KW et d'un boîtier de coupure intérieure...

Lot 12 : Electricité courants forts et faibles : Entreprise Saitec

Supplément : 8196,19 euros HT

Lot 1 : Terrassement-Voirie- : Entreprise Espaces verts des Monts d' Or

Tranchées, fourreaux pour alimentation éclairage : 5366 euros HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 14 voix Pour et une abstention autorise Madame le Maire à signer l'avenant de 8196,19 euros HT avec l'entreprise SAITEC et l'avenant de 5366 euros HT avec l'entreprise Espaces Verts des Monts d' Or.

4) LE POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments, fait le point sur les travaux de bâtiments réalisés :

- Rendez-vous des Carriers et de l'Eglise : deux stores à changer sont en commande.
- Ecole Maternelle : le portail sera remis en état et repeint en février si le temps le permet.
- Ecole Primaire : des travaux de maintenance au niveau des sanitaires ont été réalisés par le personnel du service technique.
- Fontaine du Village : L'entreprise Rhône-Saône doit intervenir pour régler un problème de niveau de remplissage de bassin.
- Salle Polysons : un devis a été demandé à l'entreprise Cuny pour le changement des brûleurs de la cuisinière suite au passage du propane au gaz de ville et pour une révision de l'ensemble (hotte, ...).
- Restaurant scolaire : un devis a été demandé à l'entreprise Cuny pour le remplacement d'un évier à la cuisine.

Madame VERMARE Michèle fait le point sur les travaux de voirie, Monsieur Le Calvé absent lui ayant donné pouvoir et transmis les informations :

Le déplacement des candélabres sur la RD 30 est prévu le 24 janvier, les travaux devraient durer trois semaines et seront réalisés par l'entreprise SOBECA.

5) QUESTIONS DIVERSES

Convention Géopark :

Madame le Maire rappelle que le Géopark va labelliser 12 circuits de randonnées sur son territoire. Lucenay aura 2 circuits labellisés sur la commune qui correspondent à deux des trois Running City.

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention entre le syndicat Mixte du Beaujolais, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la Commune de Lucenay dont l'objectif est de préserver la continuité des itinéraires de randonnée et qui définit les obligations de chacune des parties. Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le bien-fondé de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.
Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 25 février 2020 à 19 heures.*